

Messieurs les membres du conseil d'administration de la société de gestion « United Gulf Financial Services-North Africa »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2024**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 15 679 357 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 767 416 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée de certaines sociétés en portefeuille ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.
- Les rémunérations accordées au comité dépassent le plafond prévu dans le prospectus d'émission, fixé à 4 000 DT HT par an et par comité.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Capital'ACT Seed FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 23 Février 2026

Bessem JEDDOU
Commissaire aux comptes
LEJ AUDIT



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF			
Portefeuille-titres	AC1	11 629 755	7 602 346
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 553 218	4 251 514
Titres OPCVM		2 015 826	0
Obligations et valeurs assimilées		3 060 711	3 350 832
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	3 931 073	1 345 172
Placements monétaires		3 800 162	1 031 781
Disponibilités		130 911	313 392
Autres actifs	AC 3	406 225	145 449
Debitteur divers		343 225	82 449
Autres débiteurs divers		63 000	63 000
TOTAL ACTIF		15 967 053	9 092 967
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	191 172	82 811
Autres créditeurs divers	PA 2	96 524	98 162
TOTAL PASSIF		287 696	180 972
ACTIF NET			
Capital	CP 1	16 279 971	9 396 547
Sommes distribuables		(600 614)	(484 552)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(484 552)	(377 702)
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		(116 062)	(106 850)
ACTIF NET		15 679 357	8 911 995
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 967 053	9 092 967

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024</u>	<u>Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	87 511	159 725
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		87 511	159 725
Revenus des placements monétaires	PR 2	207 416	47 714
Revenus des placements monétaires		207 416	47 714
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		294 927	207 439
Charges de gestion des placements	CH 1	(381 108)	(257 911)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(86 181)	(50 472)
Autres charges	CH 2	(29 881)	(56 378)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(116 062)	(106 850)
Régularisation du résultat d'exploitation			
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(116 062)	(106 850)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		833 301	450 440
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		50 177	8 415
Frais de négociation			
RESULTAT DE L'EXERCICE		767 416	352 004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024</u>	<u>Période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	767 416	352 004
Résultat d'exploitation	(116 062)	(106 850)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	833 301	450 440
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 177	8 415
Frais de négociation de titres		
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 999 946	2 500 020
Souscriptions		
- Capital	5 999 946	2 500 020
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 767 362	2 852 024
ACTIF NET		
En début de période	8 911 995	6 059 971
En fin de période	15 679 357	8 911 995
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	77 863	53 353
En fin de période	136 686	77 863
VALEUR LIQUIDATIVE	114.711	114.457
TAUX DE RENDEMENT	0.22%	0.77%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

1. Présentation du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND

Le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND régit par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de l'Arab Tunisian Bank (ATB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2018.

La gestion du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

Arab Tunisian Bank (ATB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND. En contrepartie de ses services, Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars HT payable à terme échu.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Capital'ACT Seed FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

La comptabilité de Capital'ACT Seed FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Balance générale
- Etats financiers

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

3-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

3-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évaluées à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du cout moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 11 629 755 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	Base d'évaluation au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
Actions, valeurs assimilées& droits rattachés		3 553 390	6 553 218		22.25%	41.80%
DATA PM SA	907	9 070	4 535	Décote sur le prix d'acquisition	0.06%	0.03%
VIVENTIS SA	907	9 070	6 803	Décote sur le prix d'acquisition	0.06%	0.04%
KYTO PROD SA	154	154 000	308 000	Valeur transactionnelle	0.96%	1.96%
STE HISTORIA	1 059	10 590	10 590	Valorisation selon coût acquisition	0.07%	0.07%
JUNIOR NETWORK SARL	900	9 000	0	Décote sur le prix d'acquisition	0.06%	0.00%
HYDROOPEN TECHNOLOGIE SA	900	9 000	6 750	Décote sur le prix d'acquisition	0.06%	0.04%
KYCO SA	1 164	150 000	807 557	Valeur transactionnelle	0.94%	5.15%
POLYSMART SA	60 621	200 050	100 025	Décote sur le prix d'acquisition	1.25%	0.64%
EZZAYRA SOLUTIONS SA	11 486	400 000	400 000	Décote sur le prix d'acquisition	2.51%	2.55%
Ixnihil SA	1 247	150 000	516 713	Valeur transactionnelle	0.94%	3.30%
STE Z HEALTCARE	1 475	150 000	365 918	Valeur transactionnelle	0.94%	2.33%
TAWA SA	1 027	150 000	1 138 200	Valeur transactionnelle	0.94%	7.26%
METHANIA INDUSTRIE SA	14 286	500 010	500 010	Valeur transactionnelle	3.13%	3.19%
SOLEDU SA	900	9 000	9 000	Valorisation selon coût acquisition	0.06%	0.06%
GAUSS FOR ENGINEERING SERVICES	907	9 070	6 802	Décote sur le prix d'acquisition	0.06%	0.04%
ACCENT	2 350	150 000	252 875	Valeur transactionnelle	0.94%	1.61%
LIBEREX TUNISIA	16 153	105 000	352 505	Valeur transactionnelle	0.66%	2.25%
FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	213	2 130	2 130	Valorisation selon coût acquisition	0.01%	0.01%
STE RECYCLAGE BRAHEM	7 240	72 400	0	Décote sur le prix d'acquisition	0.45%	0.00%
L6 SA	18 547	105 000	0	Décote sur le prix d'acquisition	0.66%	0.00%
BAITY	511	350 000	353 984	Valeur transactionnelle	2.19%	2.26%
GEEC	750	450 000	674 461	Valeur transactionnelle	2.82%	4.30%
STE CYNOIA	345	150 000	345 300	Valeur transactionnelle	0.94%	2.20%
FOODOO NUTRITION	1 758	150 000	291 060	Valeur transactionnelle	0.94%	1.86%
TUNISIE CA SA	40 000	100 000	100 000	Valorisation selon coût acquisition	0.63%	0.64%

Obligations et valeurs assimilées		2 000 620	1 463 090		12.53%	9.33%
OCA LIBEREX TUNISIA	45 000	45 000	51 811		0.28%	0.33%
OCA SOLEDU	14 100	141 000	166 008		0.88%	1.06%
OCA EZZAYRA SOLUTIONS SA	10 000	100 000	100 000		0.63%	0.64%
OCA JUNIOR SA	14 100	141 000	0		0.88%	0.00%
OCA HYDROOPEN TECHNOLOGY OCA	14 100	141 000	105 750		0.88%	0.67%
OCA DATA PM SA	14 093	140 930	70 910		0.88%	0.45%
OCA HISTORIA	13 941	139 410	139 410		0.87%	0.89%
OCA POLYSMART 01-04-2020	29 995	299 950	149 975		1.88%	0.96%
OCA VIVENTIS SA	14 093	140 930	106 143		0.88%	0.68%
OCA GAUSS	14 093	140 930	106 143		0.88%	0.68%
OCA L6 SA	9 000	45 000	0		0.28%	0.00%
OCA RECYCLAGE BRAHEM	7 760	77 600	245		0.49%	0.00%
OCA BAITY	5 000	50 000	50 000		0.31%	0.32%
OCA GEEC	14 093	250 000	250 000		1.57%	1.59%
OCA FACILITY MANAGEMENT SOLUTION SA	14 787	147 870	166 695		0.93%	1.06%
CCA		1 581 700	1 597 621		9.91%	10.19%
CCA KYTO PROD	1	6 000	7 845		0.04%	0.05%
CCA HISTORIAR SA	1	30 000	38 822		0.19%	0.25%
CCA KAYKO SA	1	30 000	36 868		0.19%	0.24%
CCA ZHEALTH TECH	1	10 000	12 308		0.06%	0.08%
CCA EZZAYRA SOLUTION S	1	50 000	60 926		0.31%	0.39%
CCA HISTORIAR SA	1	700	852		0.00%	0.01%
CCA DATA PM	1	30 000	15 000		0.19%	0.10%
CCA ZHEALTH CARE A	1	30 000	30 000		0.19%	0.19%
CCA KYTOPROD	1	30 000	30 000		0.19%	0.19%
CCA LIBEREX	1	50 000	50 000		0.31%	0.32%
CCA KAYCO SA	1	50 000	50 000		0.31%	0.32%
CCA METHANIA	1	150 000	150 000		0.94%	0.96%
CCA CYNOIA	1	50 000	50 000		0.31%	0.32%
CCA HISTORIAR SA	1	15 000	15 000		0.09%	0.10%

CCA ZHEALTH CARESA	1	50 000	50 000		0.31%	0.32%
CCA LIBEREX 2	1	50 000	50 000		0.31%	0.32%
CCA TUNISIE CO SA	1	150 000	150 000		0.94%	0.96%
CCA ACCENT SA	1	50 000	50 000		0.31%	0.32%
CCA GEEC	1	500 000	500 000		3.13%	3.19%
CCA EZZAYRZ	1	150 000	150 000		0.94%	0.96%
CCA ACCENT SA 2	1	100 000	100 000		0.63%	0.64%
OPCVM		1 965 874	2 015 826		12.31%	12.86%
UGFS Bonds Fund	58 642	800 365	823 744	VALEUR LIQUIDATIF	5.01%	5.25%
TPF	3 328	360 043	378 630	VALEUR LIQUIDATIF	2.25%	2.41%
FCP MCP SAFE FUND	3 277	500 149	504 013	VALEUR LIQUIDATIF	3.13%	3.21%
FCP AFC AMANETT	2 793	305 317	309 439	VALEUR LIQUIDATIF	1.91%	1.97%
TOTAL		9 101 584	11 629 755		57.00%	74.17%

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 931 073 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
Placements Monétaires		3 800 000	3 800 162	23.80%	24.24%
COMPTE A TERME BTL 20/03/2025		1 300 000	1 302 725	8.14%	8.31%
CD ATB ECH 06-01-2025		2 500 000	2 497 437	15.66%	15.93%
Banque		130 911	130 911	0.82%	0.83%
AVOIRS EN BANQUE		130 911	130 911	0.82%	0.83%
TOTAL		3 930 911	3 931 073	24.62%	25.07%

AC 3- Créances d'exploitation :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 406 225 DT contre 145 449 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
Intérêts sur OCA/CCA à recevoir	302 496	82 449
Crédit TVA	40 729	0
Autres créances	63 000	63 000
Total	406 225	145 449

PA 1- Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 191 172 DT contre 82 811 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	147 370	59 010
Rémunération du dépositaire	43 802	23 801
Total	191 172	82 811

PA 2- Autres créiteurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 96 524 DT contre 98 162 DT au 31/12/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
Rémunération du CAC	16 235	8 235
Frais du comité	80 000	85 000
Créiteur divers	290	4 927
Total	96 524	98 162

CP 1- Capital :Capital au 31/12/2023

Montant	9 396 547
Nombre de parts émises	77 863
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant (capital appelé)	5 999 946
Montant (capital Souscrit non versé)	0
Nombre de parts émises	58823
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	833 301
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 177
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	
Frais de négociation	

Capital au 31/12/2024

Montant	16 279 971
Nombre de parts	136 686
Nombre de copropriétaires	6

PR 1- Revenus du portefeuille-titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 87 511 DT contre 159 725 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
Dividendes	0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés	-16 130	104 939
Revenus autres valeurs	103 641	54 786
Total	87 511	159 725

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 207 416 DT contre 47 714 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
Revenus des Certificat de dépôt (potentiel)	2 557	0
Revenus des Certificat de dépôt (Echus)	99 343	0
Revenus MOUDHARBA (potentiel)	0	0
Revenus MOUDHARBA (Echus)	0	13 808
Revenus des autres placements monétaires (potentiel)	2 725	31 781
Revenus des autres placements monétaires (Echus)	89 705	0
Revenus PL	13 086	2 125
Total	207 416	47 714

CH 1- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 381 108 DT contre 257 911 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	361 108	234 110
Rémunération du dépositaire	20 000	23 801
Total	381 108	257 911

CH 2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à 29 881 DT contre 56 378 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>Au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2023</u>
Impôts et taxes	180	170
Frais du comité	20 000	47 000
Services bancaires et assimilés	1 576	358
Honoraires Commissaire Aux Comptes	8 000	8 000
Redevance CMF	125	850
Total	29 881	56 378

5. Autres informations***Données par part et ratios pertinents***

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	2.158	2.664
Charges de gestion des placements	(2.788)	(3.312)
Revenus net des placements	(0.631)	(0.648)
Autres charges	(0.219)	(0.724)
Résultat d'exploitation (1)	(0.849)	(1.372)
Régularisation du résultat d'exploitation	0.000	0.000
Sommes distribuables de l'exercice	(0.849)	(1.372)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	6.096	5.785
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.367	0.108
Frais de négociation	0.000	0.000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	6.464	5.893
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5.614	4.521
Valeur liquidative	114.711	114.457

6. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- a. La société United Gulf Financial Services- North Africa reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 346 730 dinars hors taxes.

Le solde du compte de rémunération du gestionnaire à payer s'élève au 31/12/2024 à 147 370 dinars.

- b. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Arab Tunisian Bank (ATB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 20 000 dinars et un maximum de 50 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2024 s'élève à 20 000 dinars hors taxes.

Le solde du compte de rémunération du dépositaire à payer s'élève au 31/12/2024 à 43 801 dinars.